

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : CINÉMA MUNICIPAL LE PATIO : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DES ACTIVITÉS CULTURELLES (7.10)

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 mai à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **26 avril 2024**
Date d'affichage de la convocation : **26 avril 2024**

Présents : Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, CETTIER, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GIET, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, PELLETIER, MOLINAS, VAN VAEREMBERG, LEVITRE, JUILLARD, BOCQUET (conseillers).

Pouvoirs :

Mme DA SILVA DIAMANTINO donne pouvoir à Mme ZELLER,
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COURT,
M. MAZET donne pouvoir à M. VENARRE,
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. DESAY,
M. DANGUY donne pouvoir à M. PELLÉ,
M. SIGAUD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la note de synthèse,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la politique culturelle de la Ville, des projections de film avec la présence soit de l'auteur, du scénariste ou d'un artiste, se tiennent au cinéma municipal Le Patio ; que cette projection s'accompagne d'un repas avec les invités dans un restaurant de la Ville,

CONSIDÉRANT la nécessité de soumettre au vote la prise en charge éventuelle des frais de restauration des artistes invités, et de fixer un montant maximum par invité et par repas,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la prise en charge par le budget principal de la Commune des dépenses de frais de restauration des artistes invités à la projection de films au cinéma municipal de Gex « Le Patio »,

- **DIT** que la prise en charge est de 45 € maximum par repas par invité,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2024
Reçu en préfecture le 10/05/2024
Publié le
ID : 001-210101739-20240507-2024_060_DEL-DE



La secrétaire de séance,
Dominique COURT

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 07 mai 2024.

Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 10 mai 2024 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 10 mai 2024.